

BPJEPS AC 1 : SPECIALITE "ANIMATEUR" MENTION "ANIMATION CULTURELLE" DU 21 NOVEMBRE 2022 AU 14 DECEMBRE 2023

Présentation

Le BPJEPS spécialité Animateur, [mention Animation Culturelle](#), formation professionnelle en alternance qui prépare les candidats à devenir animatrice / animateur professionnel

Pour exercer en autonomie son activité d'animation, en utilisant une activité dans le champ de la culture, des activités éducatives et sociales dans la limite des cadres réglementaires.

Durant la formation nous initiions aux pratiques de différentes activités dans les domaines d'activités culturelles mais aussi de développement durable.

Infos pratiques

CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

PRESENTATION DU DIPLOME

- Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité "Animateur", mention "Animation Culturelle" est un diplôme professionnel de niveau 4.

- Il est délivré par le ministère des Sports.

- Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

- Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B).

- Son objectif est de former des animateurs professionnels, capables d'exercer son activité de manière autonome quant à sa pratique d'animation au sein de la structure ou des structures qui l'emploient. Sa responsabilité s'exerce au regard des pratiquants qu'il encadre, des collaborateurs qui participent à son action, des matériels et locaux nécessaires à la conduite de son activité. Ses prestations visent à participer à un processus global d'évolution de la personne et à favoriser une logique de développement du lien social en facilitant l'accès à la culture partagée. Il conçoit des projets d'animation culturelle, dans le cadre du projet global de la structure et des attentes des publics.

PREREQUIS POUR L'ENTREE EN FORMATION

Le(la) candidat(e) doit :

— être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT.

— être capable de justifier d'une expérience d'animateur (trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil ;

— être capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et ou culturelles du candidat.

Dispense : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de la justification de l'expérience d'animateur sont : Le BAASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, CQP « animateur périscolaire ».

Dispense : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé de la justification de la production du portfolio, sont : le baccalauréat technique musique et danse ; le baccalauréat art plastique ; le baccalauréat cinéma et théâtre ; les supports techniques du BAPAAT LJE, LPN, support technique : activités théâtrales ; activités plastiques ; images et son/radio ; arts et traditions populaires ; activités d'expression corporelle ; livres, lecture, écriture ; activités musicales.

OBJECTIFS DE FORMATION

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Conduire des actions d'animation dans le champ de l'animation culturelle

- Mobiliser des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle.

L'approche des activités est centrée sur la socialisation, la participation des publics, l'émergence de projets et l'émancipation individuelle et collective, sans recherche de perfectionnement technique

- Accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

CONTENUS DE FORMATION

- Les unités capitalisables sont préparées en centre

- **UC1 (Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure)** : communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté, contribuer au fonctionnement d'une structure.

- **UC2 (Mettre en œuvre un projet d'animation culturelles s'inscrivant dans le projet de la structure)** : Concevoir un projet d'animation, Conduire un projet d'animation, Evaluer un projet d'animation.

- **UC3 (Conduire une action d'animation dans le champ des activités culturelles)** : Organiser gérer et évaluer les activités culturelles, Encadrer un groupe dans le champ des activités culturelles, Accueillir les publics

- **UC 4 (Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités culturelles)** : Situer son activité d'animation dans un territoire, Maîtriser les outils et techniques des activités culturelles, Conduire les activités d'animation culturelle.

DATES, PERIODES, ECHEANCIER

DATES DE FORMATION

- Du 21 novembre 2022 au 14 décembre 2023

DURÉE DE LA FORMATION ET L'ALTERNANCE

- Centre de formation : 602 heures

- Structure alternance : 700 heures minimum et 1280 heures maximum

- La formation se déroule en alternance : 2 jours / 3 jours en situation professionnelle par semaine et vacances scolaires.

- Centre de formation : Lundi-Mardi

- Structure alternance : Mercredi- Jeudi - Vendredi et Congés scolaires

DATES DES SÉLECTIONS DES CANDIDATS

Mercredi 14 septembre et mercredi 2 novembre 2022

LIEU DE FORMATION

- Com'Tech : 83, avenue de Neuilly - 94120 Fontenay-sous-Bois

PUBLIC CONCERNE

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION

- Aux personnes ayant une expérience dans le domaine de l'animation répondant au prérequis.
- Aux demandeurs d'emploi, sous réserve d'une prise en charge par le Pôle emploi ou par le Conseil Régional.
- Aux salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un contrat de professionnalisation ou d'une prise en charge de l'employeur et aux jeunes en contrat d'apprentissage.
- Aux personnes en financements individuels.

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

- Pour les personnes en situations de handicap, nous contacter afin de vous mettre en relation avec le référent handicap du centre de formation.

REFERENT HANDICAP

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

FORMALITES ADMINISTRATIVES

CONTACT

- Madame Jocelyne BOUA

Email : contact@comtech-formation.org

Téléphone : 01 41 95 04 53

INSCRIPTIONS

- Télécharger : www.comtech-formation.org
- Le dossier d'inscription doit être transmis par courrier ou courriel.

INFORMATION COLLECTIVE

- Mercredi 07 septembre 2022 à 14h30 (en visioconférence)
- Mercredi 19 octobre 2022 à 14h30 (en visioconférence)
- Pour suivre une information collective en visioconférence, veuillez-vous inscrire sur notre site internet.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

- Dépôt de dossier avant le 21 octobre 2022, soit par courrier, courriel ou sur place.

COUTS ET FINANCEMENTS

FRAIS D'INSCRIPTION

- 20 euros

COUT PARCOURS COMPLET

- UC1 / UC2 / UC3 / UC4 : 6 622 €

COUT PARCOURS PARTIEL

- UC1 / UC2 (coût par bloc de compétences) : 3 355 €
- UC3 / UC4 (coût par bloc de compétences) : 3 267 €
- UC1 (coût par unité de compétences) : 1 793 €
- UC2 (coût par unité de compétences) : 1 562 €
- UC3 (coût par unité de compétences) : 1 573 €
- UC4 (coût par unité de compétences) : 1 694 €
- OU nous contacter pour un devis personnalisé

Modalités de financement

- Prise en charge employeur : salarié, contrat de professionnalisation, plan de formation.
- Contrat d'apprentissage secteur privé (société, association) : 0 € (prise en charge employeur, coût pris en charge par l'OPCO de la structure).
- Contrat d'apprentissage Secteur public : 0 € (100% pris en charge par le CNFPT).
- Demandeur d'emploi.
- OU nous contacter pour un devis personnalisé.

Caractéristiques de la formation

Modalités de sélection

- Épreuve écrite (3h) : rédaction, réflexion, encadrement, activités, analyse d'une situation et utilisation des outils informatiques et de communication.
- Épreuve orale (30mn.) : entretien de motivation.
- Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.
- Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Méthodes de formation

- Apports théoriques.
- Exercices d'application à partir de cas concrets.
- Pratique et technique d'activité.
- Travail en groupe.
- Conseil individualisé.
- Mise en situation professionnelle.

Modalités d'évaluation

- L'acquisition des Unités Capitalisables (UC1, UC2, UC3 et UC4) est contrôlée par deux situations d'évaluation certificatives (1er et second passage) devant des experts DRAJES. La validation de chaque UC est indépendante et son acquisition est définitive.
- La validation du diplôme se fait par une commission de jury régional de la DRAJES.
- La certification se déroule en deux parties
- Partie 1 : UC1-UC2 Rédaction d'un document écrit et soutenance orale, expliquant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation.
- Partie 2 : UC3-UC4 Mise en situation professionnelle d'une séance et soutenance orale, présentant un projet d'activité dans le champ de l'animation culturelle et la mise en place des cycles d'activités au sein de la structure d'alternance dans le champ de "Animation culturelle".

Débouchés

- Animateur(trice) culturel(le), médiateur (trice) culturel du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations...), ainsi que sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs(trices) des activités culturelles.

Animateur socio-culturel dans les accueils de jour, services à domicile

- Poursuite de votre cursus vers un DEJEPS (niveau 5)
- Permet de se présenter au concours d'animateur territorial (catégorie B) pour intégrer la filière "Animation".